
Dépêche AEF : Concours de l'Éducation nationale : le ministère précise les aménagements des épreuves

#coronavirusConcours de l'Éducation nationale : le ministère précise les aménagements des épreuves

En raison de l'épidémie du Covid-19, le MENJ a décidé de réorganiser les concours de l'Éducation nationale. Dans un communiqué du 15 avril, il explique que les concours externes dont les épreuves écrites se sont déjà déroulées "iront à leur terme", avec des épreuves d'admission organisées à partir de juin. Concernant les concours externes dont les écrits n'ont pas pu être passés avant le confinement, "les épreuves d'admission seront constituées des seules épreuves écrites". En revanche, la titularisation de ces stagiaires comportera un oral. Les concours internes sont reportés à septembre.



Les écrits des Capes et CRPE externes sont maintenus © DFMSA / Facebook 2016

Après plusieurs semaines d'attente et un léger retard sur la date d'annonce prévue initialement ([lire sur AEF info](#)), le ministère de l'Éducation nationale a annoncé, le 15 avril 2020 par communiqué de presse, les modalités de la session 2020 des concours de l'Éducation nationale.

Cette session doit en effet être réorganisée en raison de l'épidémie du Covid-19 qui a empêché le passage de nombreuses épreuves prévues initialement en mars et avril, telles que, notamment, les

écrits d'admissibilité des CRPE, Capes et CAPLP externes ainsi que les écrits de certains concours de l'agrégation. En mars, le ministère avait déjà annoncé le report de ces concours à juin/juillet ([lire sur AEF info](#)).

"Permettre la nomination des stagiaires le 1er septembre"

Le ministère explique les critères qui ont mené sa réflexion : "ne léser aucun des candidats de cette session (voir encadré bas) ; assurer en toutes circonstances la sécurité des candidats et des organisateurs en appliquant les règles sanitaires strictes ; permettre la nomination des professeurs stagiaires le 1er septembre 2020".

Ainsi, deux formats ont été mis en place pour les concours externes, selon que les épreuves d'admissibilité ont déjà été passées ou non, comme l'avait annoncé AEF info le 1er avril ([lire sur AEF info](#)).

Les écrits vaudront admission

Les concours externes dont les épreuves écrites se sont déjà déroulées - comme le Capet, le Capeps ou les concours de personnels de direction et d'inspecteurs ([lire sur AEF info](#)) - "iront à leur terme", indique le MENJ. "À partir du mois de juin, les épreuves d'admission seront organisées dans le respect strict des règles sanitaires. Autant que de besoin et dans la mesure du possible, la visioconférence sera privilégiée".

Concernant les concours externes dont les écrits n'ont pas pu être passés avant le confinement, "les épreuves d'admission seront constituées des seules épreuves écrites. Elles seront passées dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict", indique le ministère.

Autrement dit : les lauréats de ces épreuves écrites deviendront fonctionnaires stagiaires, sans avoir à passer d'oral d'admission, les écrits valant alors admission. Sur [LCI](#), le 15 avril, Jean-Michel Blanquer a précisé que "les écrits seront organisés dans des conditions sanitaires qui conviennent, c'est-à-dire avec de la distance, dans des salles qui permettront cela".

Accompagnement renforcé et oral de titularisation

En outre, précise le ministère, "à la rentrée, ces fonctionnaires stagiaires bénéficieront d'un accompagnement renforcé et de la visite d'un inspecteur pour faire le point".

La procédure de titularisation, au printemps 2021, sera également, exceptionnellement, modifiée. Celle-ci "comportera un oral dont les contours seront définis dans les prochaines semaines".

Concernant les concours internes, les épreuves qui n'ont jusqu'alors pas pu être passées "sont reportées à la rentrée septembre 2020".

Le ministère précise enfin que chaque candidat va recevoir "un courrier l'informant personnellement des nouvelles modalités de concours". Le calendrier précis des épreuves sera publié "dans les toutes prochaines semaines".

Les chiffres de la session 2020 des concours de l'Éducation nationale

- 256 377 candidats
- 29 438 postes offerts aux concours internes et externes de recrutement des professions enseignantes, des personnels de direction, des personnels des corps d'inspection, de CPE et de PsyEN
- 136 concours externes organisés et 90 concours internes
- 430 épreuves écrites ont été passées pour certains concours, soit 79 696 candidats dont 2/3 des agrégations, le Capeps et certains Capet
- 79 concours ont été reportés, soit un total de 330 épreuves pour près de 176 681 candidats.